

Forest area under concession and management plan	<ul style="list-style-type: none">• Under New Forest Company (NFC): 11000 Ha• Under Multipurpose Investment Group (MIG): 142 ha• Under Pfunda Tea Company (PTC): 273 ha
... of which for production	
... of which for conservation	

15. Comment les parties prenantes participent-elles à la prise de décisions relatives à la gestion des forêts domaniales?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

15.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Participation des parties prenantes	Contribution significative à au moins un aspect de la gestion des forêts à l'échelle opérationnelle

Tableau 15

Veuillez indiquer le type de participation des parties prenantes aux prises de décisions en matière de gestion des forêts dans votre pays.	
1. Phase de la planification	yes
2. Phase des opérations	yes
3. Examen des opérations	yes

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation
Type de contribution des parties prenantes	Tier 2

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation
Type de contribution des parties prenantes	Niveau 3 : Documentation gouvernementale (nationale ou sous-nationale) sur les contributions des parties prenantes Niveau 2 : Exigence du gouvernement (national ou sous-national) mais sans la documentation sur les contributions des parties prenantes Niveaux 1 : Autre

15.2 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

Autres commentaires généraux

--

16. Quelle est la superficie forestière soumise à un programme de certification vérifié indépendamment?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

16.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Certification FSC	Superficie forestière certifiée au titre du programme de certification du Forest Stewardship Council.
Certification PEFC	Superficie forestière certifiée au titre du Programme de reconnaissance des certifications forestières.
Autre certification internationale de la gestion des forêts	Superficie forestière certifiée au titre d'un programme international de certification de la gestion des forêts avec des normes publiées et qui est vérifié indépendamment par un tiers, à l'exception des certifications FSC et PEFC.
Superficie forestière certifiée utilisant un programme national de certification de la gestion des forêts.	Superficie forestière certifiée au titre d'un plan de certification de la gestion des forêts avec des normes publiées qui sont reconnues sur le plan national et vérifiées indépendamment par un tiers.

16.2 Données

Tableau 16a













Certification internationale de la gestion des forêts		Superficie forestière (1000 hectares)						
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	FSC	0	0	0	0	0	0	0
	PEFC	0	0	0	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0	0	0	0
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	
	FSC	0	0	0	0	0	0	
	PEFC	0	0	0	0	0	0	
	Autre	0	0	0	0	0	0	

Tableau 16b

Certification nationale de la gestion des forêts		Superficie forestière (1000 hectares)						
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	N/A	0	0	0	0	0	0	0
	N/A	0	0	0	0	0	0	0

	N/A	0	0	0	0	0	0	0
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	
		0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation
Certification internationale de la gestion des forêts	Niveau 3: Registres du programme international de la gestion des forêts maintenus par l'organisation de certification pour l'année indiquée Niveau 2: Registres du programme international de la gestion des forêts communiqués par l'organisation de certification pour une période > 2 ans avant l'année indiquée Tier: 1 Autre
Certification nationale de la gestion des forêts	Tier 3: National registry reports for domestic forest management certification maintained by the certifying organization for the reporting year Tier 2: Domestic forest management scheme records reported by the certifying organization for a period 2 years prior to the reporting year Niveau 1: Autre

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation
Certification internationale de la gestion des forêts	Tier 3
Certification nationale de la gestion des forêts	N/A

16.3 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Superficie forestière certifiée à l'aide d'un programme international de certification de la gestion des forêts	N/A
Certification nationale de la gestion des forêts	N/A

Autres commentaires généraux

--

17. Quels montants le gouvernement perçoit-il des forêts et combien dépense-t-il pour leur entretien?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

17.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette publique tirée de la production et du commerce nationaux des produits et services procurés par les forêts. Pour les besoins de ce rapport, les recettes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Produits</u> : bois rond, bois de sciage, biomasse ; panneaux à base de bois, pâte et papier et produits forestiers non ligneux. • <u>Services</u> : y compris les droits et redevances relatifs aux concessions, droits de coupe, recettes tirées des ventes publiques de bois, impôts et frais relatifs à la superficie et au rendement des forêts, impôts sur le commerce intérieur et l'exportation des produits forestiers, prélèvements spéciaux sur les activités forestières et versements à des fonds liés aux forêts, autres frais divers relatifs à l'inspection et aux permis et droits administratifs perçus par les administrations forestières, redevances pour la récréation et d'autres activités forestières.
Dépenses publiques relatives aux forêts	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Bureau de Comptabilité du Ministère ayant les forêts dans ses attributions	Recettes forestières	N/A	N/A
2	Lois des finances de l'Etat	Dépenses publiques	N/A	N/A
3	Rapports du Ministère en charge des Forêts	Dépenses publiques	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

17.3 Données

Tableau 17

Catégories de FRA 2015	Recettes/dépenses (1000 monnaie locale)		
	2000	2005	2010
Recettes forestières	N/A	200000	N/A
Dépenses publiques relatives aux forêts	N/A	372734	N/A
	2000	2005	2010

Nom de la monnaie locale	Rwandan Franc	Rwandan Franc	Rwandan Franc
--------------------------	---------------	---------------	---------------

17.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Recettes forestières	N/A
Dépenses publiques relatives aux forêts	N/A
Autres commentaires généraux au tableau	N/A

Autres commentaires généraux

--

18. Qui sont les propriétaires et gestionnaires des forêts et comment cette situation a-t-elle changé?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

18.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
... dont appartenant à l'État à l'échelle nationale (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à l'État à l'échelle nationale; ou à des unités administratives de l'administration publique; ou à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
... dont appartenant à l'État à l'échelle du gouvernement sous-national (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à l'État à l'échelle sous-nationale; ou à des unités administratives de l'administration publique; ou à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des individus, familles, communautés, coopératives privées, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et éducationnelles privées, fonds de retraite et d'investissement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
... dont appartenant à des particuliers (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
... dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
.... dont appartenant à des collectivités locales et des collectivités indigènes/tribales (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à un groupe de personnes faisant partie d'une même communauté habitant à l'intérieur ou à proximité d'une zone forestière ou forêt appartenant à des communautés de populations autochtones ou tribales. Les membres de la communauté sont des copropriétaires qui partagent des droits et devoirs exclusifs et les avantages contribuent au développement communautaire.
Propriété inconnue	Superficie forestière dont la propriété est inconnue comprenant des zones dont la propriété est ambiguë ou contestée.
Catégories relatives aux droits de gestion des forêts domaniales	Définition
Administration publique	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Sociétés privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.

Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.
------------------------------------	---

18.2 Données nationales

18.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Loi forestière N° 47/1988 du 5 Décembre 1988	Couvert forestier	1988	N/A
2	MINAGRI/DF	Couvert forestier	2001	N/A
3	MINITERE/DF/ politique forestière	Couvert forestier	2003	N/A
4	Inventaire national des ressources ligneuses	Couvert forestier	2007	N/A

18.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
- Domaine forestier de l'état	Le domaine forestier de l'Etat est constitué: - Des terres domaniales libres qui portent des espèces ligneuses autres que plantées à des fins exclusivement agricoles ; - Des terrains non boisés, notamment ceux nécessitant un reboisement pour la conservation ou la restauration des sols, la régulation des systèmes hydriques ou l'accroissement de la production forestière, dès qu'ils auront fait l'objet de la procédure de classement définis dans la loi ; - Les parcs nationaux, les domaines de chasse, les berges des lacs et cours d'eau dans la limite du domaine public fluvial, ainsi que les marais portant une végétation ligneuse et les boisements ouverts à la fréquence du public dans les périmètres urbains, entrent dans le champ d'application de la loi.
- Domaine forestier de District	Le domaine forestier de District est constitué: - Des terrains boisés à charge exclusive du District; - Des terrains du domaine forestier de l'Etat ainsi que des terrains boisés au profit de l'Etat par l'intervention d'institutions publiques ou projets et qui par Arrêté du Ministre ayant les forêts dans ses attributions sont été cédés par l'Etat au District; - Des terrains non boisés, notamment ceux nécessitant un reboisement pour la conservation et la restauration des sols, la régulation des systèmes hydriques ou l'accroissement de la production forestière dès qu'ils auront fait l'objet de la procédure de classement définie par la loi; - Les bords des routes communales appartenant au domaines forestier des Districts sous réserve de ce qui est dit dans la loi et dont la largeur est définie par arrêté présidentiel.

-Domaine forestier privé	- Les exploitants agricoles peuvent organiser sur leurs terrains des activités forestières. Ces activités sont soumises aux prescriptions de la loi à l'exception de celles concernant les arbres situés sur des exploitations agricoles ou d'élevage ou sur des terrains clos attenant à des maisons d'habitation, des bâtiments industriels, commerciaux ou administratifs; - Des boisements individuels ou individuels groupés.
N/A	N/A

18.2.3 Données de base

Répartition des forêts par type de propriété		
Type de propriété	Superficie en 2000	Superficie en 2005
- Forêts domaniales	282 400	323 637
- Forêts privées	116 163	116 163
-Forêts de districts et Institutions	105 200	105 200
Total	503 783	545 000

Source: MINITERE/DF, 2006.

Les forêts domaniales comprennent les plantations forestières de l'Etat et les forêts naturelles.

18.3 Analyse et traitement des données nationales

18.3.1 Ajustement

Type de propriété	Superficie en ha en 2000	%
- Forêts publiques	387 600	76,9%
- Forêts privées	116 163	23,1%
TOTAL	503 763	100%

Type de propriété	Superficie en ha en 2005	%
-------------------	--------------------------	---

- Forêts publiques	428 837	78.7%
- Forêts privées	116 163	21.3%
TOTAL	545 000	100%

18.3.2 Estimation et prévision




Le même pourcentage de forêt publique et privée a été appliqué à la superficie totale de forêt dans Tableau 1. Les pourcentages des données 2000 sont utilisés pour les estimations de 1990 et 2000 et ceux de 2005 pour les estimations de 2005.






18.3.3 Reclassement

Pourcentage des classes nationales qu'appartiennent aux classes de FRA 2010			
Classes nationales de propriété	Propriété publique	Propriété privée	Autres type de propriété et propriété non spécifiée
Forêts domaniales	100%		
Forêts privées		100%	
Forêts de districts et Institutions	100%		

18.4 Données

Tableau 18a

Catégories de FRA 2015		Superficie forestière (1000 hectares)			
		1990	2000	2005	2010
	Propriété publique	245	265	303	364
	... dont appartenant à l'État à l'échelle nationale	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont appartenant à l'État à l'échelle du gouvernement sous-national	N/A	N/A	N/A	N/A

	Propriété privée	73	79	82	82
	... dont appartenant à des particuliers	73	79	82	82
	... dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0	0
	... dont appartenant à des collectivités locales et des collectivités indigènes/tribales	0	0	0	0
	Propriété inconnue	0	0	0	0
TOTAL		318.00	344.00	385.00	446.00

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Propriété publique	Tier 1	Tier 1
Propriété privée	Tier 1	Tier 1
Propriété inconnue	Tier 1	Tier 1

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Propriété	Niveau 3: Statistiques/registres (= 5 ans) nationaux forestiers de titres fonciers ou cartes de la propriété foncière ou toutes les superficies forestières appartiennent à une seule catégorie de propriété. Niveau 2: Statistiques/registres nationaux forestiers de titres fonciers ou cartes de la propriété foncière ou questionnaires qui ont plus de cinq ans. Niveau 1: Autre	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre

Tableau 18b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Administration publique	245	265	303	364
Particuliers	0	0	0	0
Sociétés privées	0	0	0	0

Collectivités	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0
TOTAL	245.00	265.00	303.00	364.00

Catégorie	Niveau pour la tendance indiquée	Niveau pour la situation
Administration publique	Tier 1	Tier 1
Particuliers	Tier 1	Tier 1
Sociétés privées	Tier 1	Tier 1
Collectivités	Tier 1	Tier 1
Autre	Tier 1	Tier 1

18.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	N/A	N/A
Propriété privée	N/A	N/A
Propriété inconnue	N/A	N/A
Droits de gestion	N/A	N/A

Autres commentaires généraux au tableau

Les forêts de districts et institutions sont des plantations forestières créées par les districts ou par des institutions (prisons, camps militaires, écoles etc.).

19. Combien d'individus sont employés directement dans le secteur forestier?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

19.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi dans le secteur forestier	Emploi dans des activités relatives à la production de biens forestiers. Cette catégorie correspond à l'activité A02 de la CITI/NACE Rev.4 (Sylviculture et exploitation forestière).

19.2 Données nationales

19.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Etude du secteur Forêt-Bois au Rwanda	1988	N/A	N/A
2	Analyse quantitative des besoins en ressources humaines dans les secteurs Agricole, Vétérinaire et Forestier au Rwanda.	1991	N/A	N/A
3	Etude sur l'utilisation des produits forestiers et non ligneux	1992	N/A	N/A
4	Etude sur la valorisation des bois de la Crête-Congo-Nil	1997	N/A	N/A
5	Etude sur les produits forestiers au Rwanda	2000	N/A	N/A

19.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
N/A	Pas disponibles.
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

19.2.3 Données de base

Type d'emploi	Institution	Estimation du nombre de personne régulier en 2005	Estimation du nombre de personne régulier en 2010
Administration	Centrale	2	1
	Province	12	0
	District	112	30
	Police forestière	160	155
Recherche forestière et agroforestière	ISAR	10	6
Projet de Développement et ONG	PAREF	1	1
	PAFOR	20	20
	PDRCIU	25	25
	PDL HIMO	25	25
	PADEP	25	25
	CARE International	10	10
	Autre	20	20
Transformation du bois	SORWAL	8	8
	Scieries	100	100
	Ateliers de menuiseries	400	400
Parcs nationaux	PNV		50
	PNA		150
	PNN		100

Récolte et transformation des PFNL	PHAMACOPE	10	10
	ARDI	10	10
	Médecine traditionnelle	10	10
	Centrale des graines forestière	15	10
Enseignements forestiers	EVEFO Kibisabo	6	6
Total		1 284	1172

Remarque : Ces données estimées ne tiennent pas compte des ouvriers temporaires utilisées lors des différents travaux forestiers (pépiniéristes, ouvriers temporaires, etc...).

Calibrage

Pas nécessaire.

Reclassement



Type d'emploi	% Catégorie FRA	
	Production primaire de biens	Gestion des aires protégées
Administration	100	
Projet de Développement et ONG	100	
Pares nationaux		100
Récolte et transformation des PFNL	100	

L'emploi dans les secteurs de la recherche, de la transformation et de l'enseignement ne peut pas être incluses dans la catégorie des emplois forestiers contrairement à ce qui est présenté dans ce tableau.

19.3 Données

Tableau 19

Catégories de FRA 2015	Emploi (1000 années EPT)			
	1990	2000	2005	2010

	Emploi dans le secteur forestier	N/A	N/A	0.457	N/A
	... dont de sexe féminin	N/A	N/A	N/A	N/A

19.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans le secteur forestier	N/A	N/A

Autres commentaires généraux au tableau
N/A

20. Quelle est la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB)?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

20.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Valeur ajoutée brute de la foresterie (aux prix de base)	Cette catégorie correspond à l'activité A02 de la CITI /NACE Rev.4 (Sylviculture et exploitation forestière).

20.2 Données

Tableau 20 (Données préétablies provenant des statistiques UNdata/EUROSTAT)

Catégories de FRA 2015	Millions	Monnaie	Année des dernières informations disponibles
Valeur ajoutée brute de la foresterie (aux prix de base)	83889.61	Rwanda franc	2011

20.3 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Valeur ajoutée brute de la foresterie (aux prix de base)	N/A

Autres commentaires généraux

--

21. Quelles sont les perspectives d'avenir de la superficie forestière?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

21.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Objectif/aspiration du gouvernement pour la superficie forestière	Objectif/aspiration du gouvernement pour la superficie forestière pour une année donnée.
Forêts destinées à la conversion	Superficie forestière qui est destinée à être convertie à des usages non forestiers.

21.2 Données nationales

21.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	N/A	N/A	N/A	N/A
2	N/A	N/A	N/A	N/A
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

21.3 Données

Tableau 21a

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière (1000 hectares)	
	2020	2030
Objectif/aspiration du gouvernement pour la superficie forestière	790.14	N/A

Tableau 21b

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière (1000 hectares)
	2013
Forêts destinées à la conversion	N/A

21.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
-----------	---

Objectif/aspiration du gouvernement pour la superficie forestière	The informed figure corresponds to the 30 %.
Forêts destinées à la conversion	N/A

Autres commentaires généraux
